



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'AVIATION  
CIVILE**

# L'APPROCHE ÉQUILIBRÉE DE LA GESTION DU BRUIT

Assises nationales de l'environnement sonore, 27 sept 2022

Véronique Martin, sous-directrice du développement durable

# Sommaire

- 1. Les outils de la gestion des nuisances sonores aériennes**
- 2. L'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE)**
- 3. Articulation entre le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et l'EIAE**

# 1. Les outils de la gestion des nuisances sonores aériennes

# Le concept d'approche équilibrée de l'OACI

L'approche équilibrée est un concept adopté par l'Assemblée de l'OACI en 2001.

Cette approche consiste à déterminer les problèmes de bruit aux aéroports puis à analyser les diverses mesures qui peuvent être prises pour réduire le bruit, de la façon la plus avantageuse du point de vue coût-efficacité.

L'approche équilibrée englobe **4 piliers** :



Réduction du bruit à  
la source



Planification et  
gestion de  
l'utilisation des  
terrains



Procédures  
d'exploitation à  
moindre bruit



Restrictions  
d'exploitation des  
aéronefs

Principe fondamental : les restrictions d'exploitation (i.e. « toute mesure liée au bruit qui limite ou réduit l'accès d'un aéronef à un aéroport » OACI, 2008), relevant du 4<sup>ème</sup> pilier et considérées comme radicales, doivent être envisagées **en dernier recours**, après examen des autres mesures relevant des trois premiers piliers.

# Déclinaison des actions selon l'approche équilibrée



Réduction du bruit à la source



Planification et gestion de l'utilisation des terrains



Procédures d'exploitation à moindre bruit



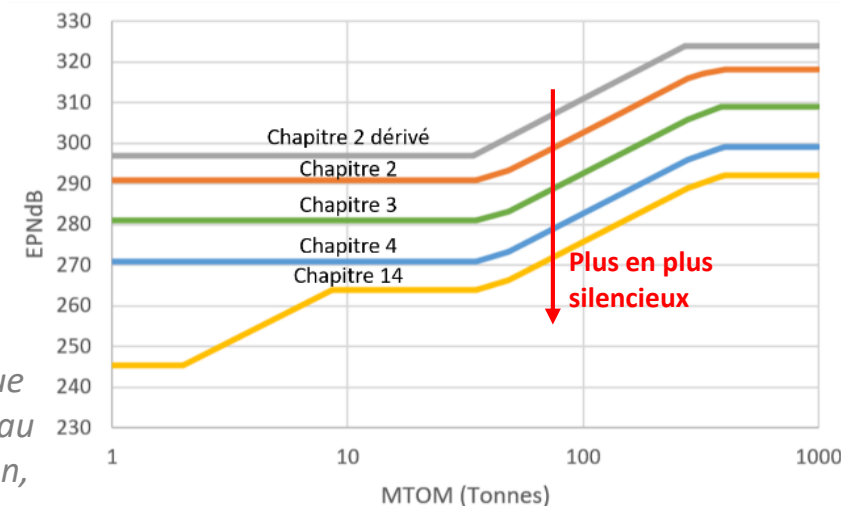
Restrictions d'exploitation des aéronefs

→ Adoption et application de normes de certification acoustique pour les aéronefs

→ Principalement liée au renouvellement des flottes

Classement acoustique des aéronefs par chapitre, traduisant les évolutions technologiques progressives au fil des ans

*Niveaux de performance acoustique en fonction de la masse maximale au décollage pour les avions à réaction, par chapitre*



## Déclinaison des actions selon l'approche équilibrée



Réduction du bruit à  
la source



Planification et  
gestion de  
l'utilisation des  
terrains



Procédures  
d'exploitation à  
moindre bruit

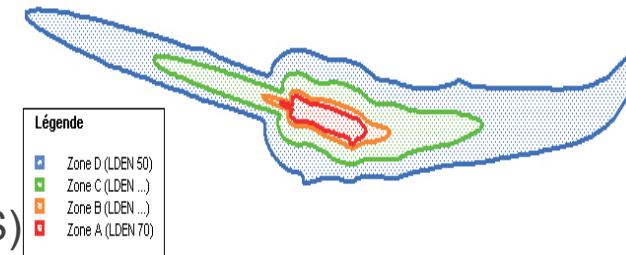


Restrictions  
d'exploitation des  
aéronefs

→ Limite l'exposition de nouvelles populations aux nuisances sonores autour des aéroports par des contraintes d'urbanisme.

→ Se traduit par différents dispositifs :

- Contraintes d'urbanisme par le plan d'exposition au bruit (PEB)
- Dispositif d'aide à l'insonorisation par le plan de gêne sonore (PGS)



*Schéma type de Plan d'exposition au Bruit  
autour d'une piste d'aérodrome (Source :  
STAC)*

# Déclinaison des actions selon l'approche équilibrée



Réduction du bruit à la source



Planification et gestion de l'utilisation des terrains



Procédures d'exploitation à moindre bruit

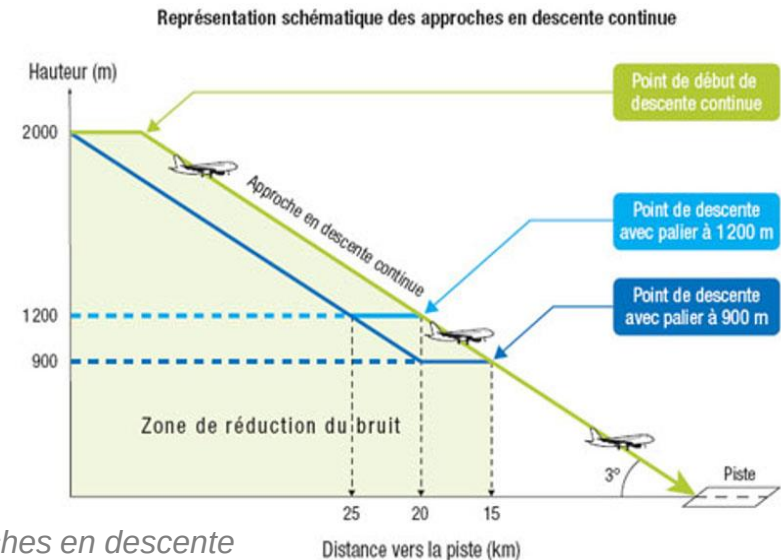


Restrictions d'exploitation des aéronefs

→ Mesures relevant de la navigation aérienne

→ Plusieurs exemples :

- Trajectoires préférentielles
- Descentes « douces »
- Volumes de protection environnementale
- Etc.



Représentation des approches en descente continue, ou « douce » (Source : DGAC)

## Déclinaison des actions selon l'approche équilibrée



Réduction du bruit à  
la source



Planification et  
gestion de  
l'utilisation des  
terrains



Procédures  
d'exploitation à  
moindre bruit



Restrictions  
d'exploitation des  
aéronefs

→ « Toute mesure liée au bruit qui limite ou réduit l'accès d'un aéronef à un aéroport » (OACI, 2008).

→ Plusieurs types et exemples :

- Règles de plafonnement du trafic (ex : nombre max de vols par an)
- Restrictions fondées sur la performance acoustique de l'aéronef à certains horaires
- Interdiction de planifier les vols ou de voler à certains horaires (cf. couvre-feu)
- etc.



# La base juridique européenne pour la gestion du bruit est mise en œuvre en France par des outils bien définis.

## Objectifs

### Directive 2002/49/CE (END)

Etablir une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles, y compris la gêne, de l'exposition au bruit dans l'environnement. (Article 1)

**Cartographie  
stratégique du  
bruit**  
Article 7

**Plans d'action**  
Article 8

**Cartes  
stratégiques de  
bruit (CSB)**

**Plan de Prévention  
du bruit dans  
l'environnement  
(PPBE)**

### Règlement (UE) N° 598/2014 (BAR)

Fixer, lorsqu'un problème de bruit a été identifié, des règles concernant la procédure à suivre pour introduire, de façon cohérente, des restrictions d'exploitation liées au bruit [...] conformément à l'approche équilibrée. (Article 1)

**Evaluation du bruit**  
Article 6 (et Annexes 1 et 2)

**Etude d'impact selon l'approche  
équilibrée (EIAE)**

## Actions à mettre en œuvre

## Implémentation française

## 2. L'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE)

# Les études d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) pour l'introduction de nouvelles restrictions d'exploitation (1/2)

## Objectif de l'EIAE :

- évaluer l'aptitude de nouvelles restrictions d'exploitation à répondre au problème de bruit identifié
- évaluer et si les **solutions envisagées sont proportionnées** aux conséquences économiques et sociales qui en découleront.

## Réalisation non systématique

## Conditions préalables :

- Identification d'un **problème de bruit** (par exemple à partir du PPBE) ;
- Insuffisance des **mesures relevant des autres piliers (PPBE)** ;
- Des **restrictions d'exploitation liées au bruit sont donc envisagées** pour y répondre.

# Les études d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) pour l'introduction de nouvelles restrictions d'exploitation (2/2)

**L'EIAE = un document préparatoire à la décision pour l'adoption de nouvelles restrictions d'exploitation**

- appliquant le règlement (UE) n° 598/2014 ;
- avec une méthodologie documentée.

# La méthodologie de l'EIAE suit les dispositions du règlement (UE) n° 598/2014.

**Diagnostic de la situation actuelle (comprenant une évaluation des impacts des mesures relevant des trois premiers piliers inscrits dans le PPBE), description du scénario de référence (sans nouvelles mesures du 4<sup>ème</sup> pilier)**

*État des lieux acoustique, mesures de réduction du bruit existantes, analyse du trafic aérien*

**Identification des enjeux soulevés par les parties prenantes**

*Entretiens, ateliers, questionnaires*

**Définition des scénarios visant à atteindre les objectifs de réduction du bruit**

*Scénarios de nouvelles mesures de restriction d'exploitation*

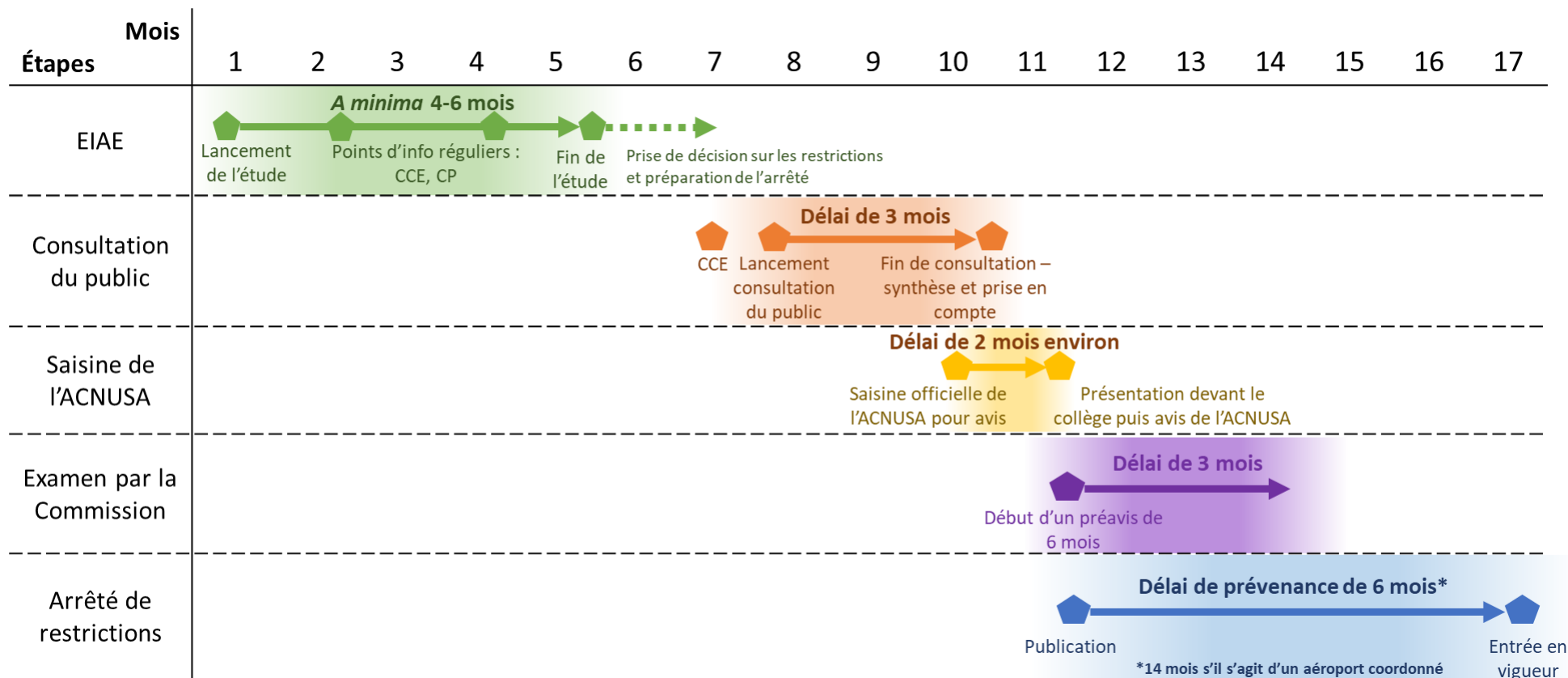
**Pour chaque scénario retenu, évaluation des impacts**

*Trafic, acoustiques, sanitaires et socio économiques*

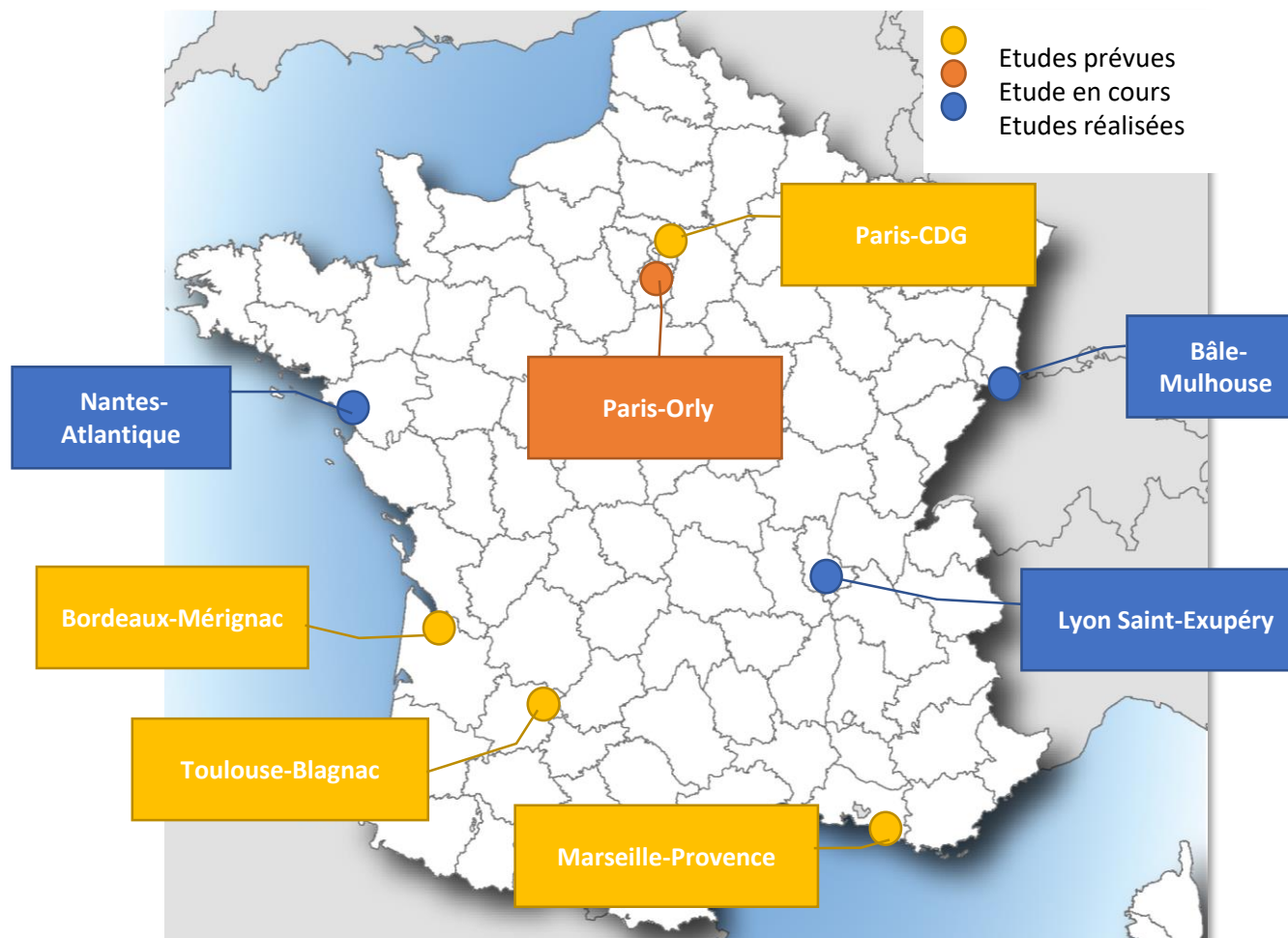
**Détermination du ou des scénario(s) qui répondent aux objectifs de réduction de bruit et qui sont les plus avantageux en termes de coût-efficacité**

**Recommandations et calendrier de mise en œuvre**

# L'adoption de nouvelles restrictions suit les dispositions de la réglementation européenne et nationale.



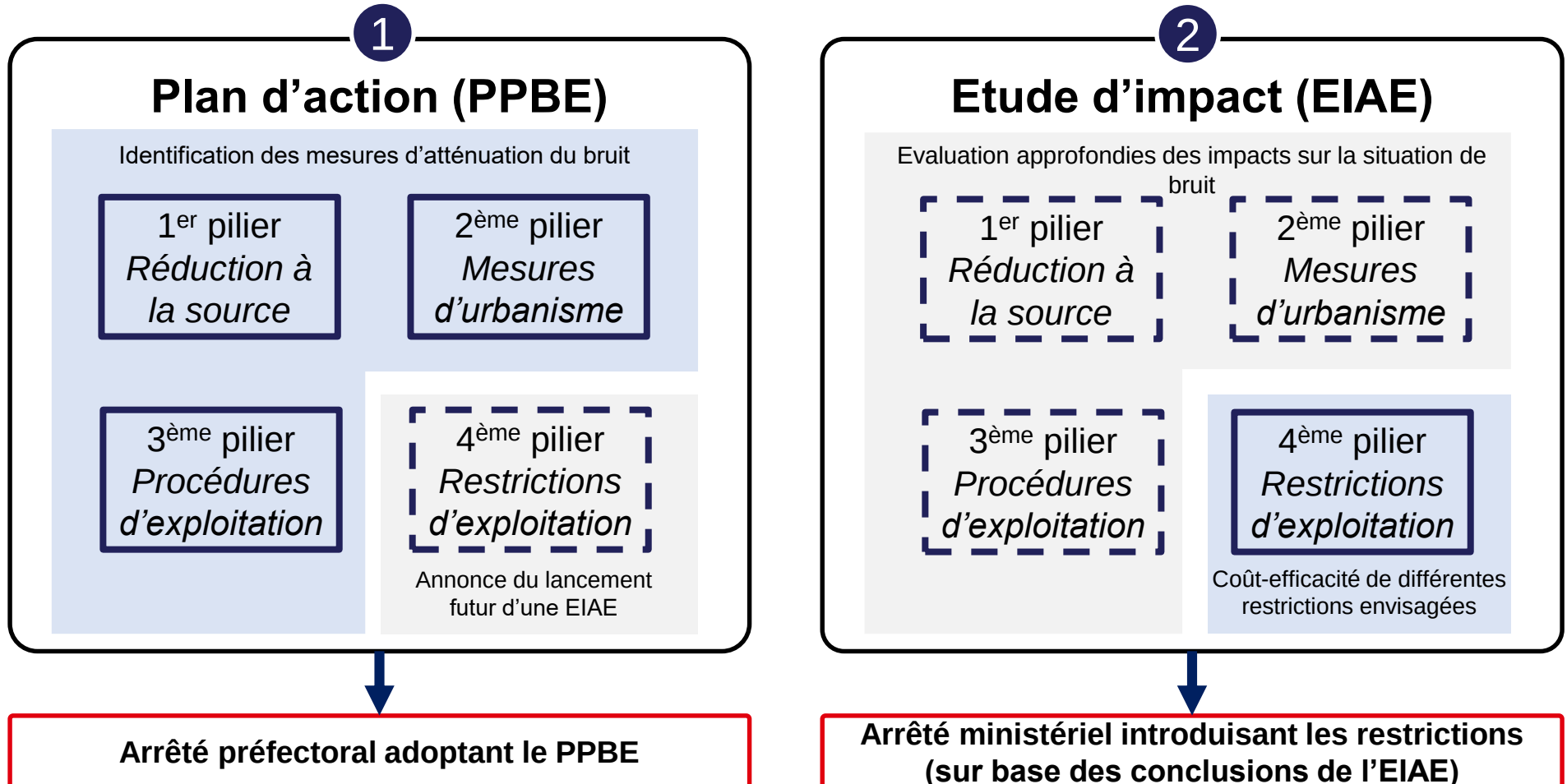
# Etat des lieux : EIAE en France



### 3. Articulation entre le PPBE et l'EIAE

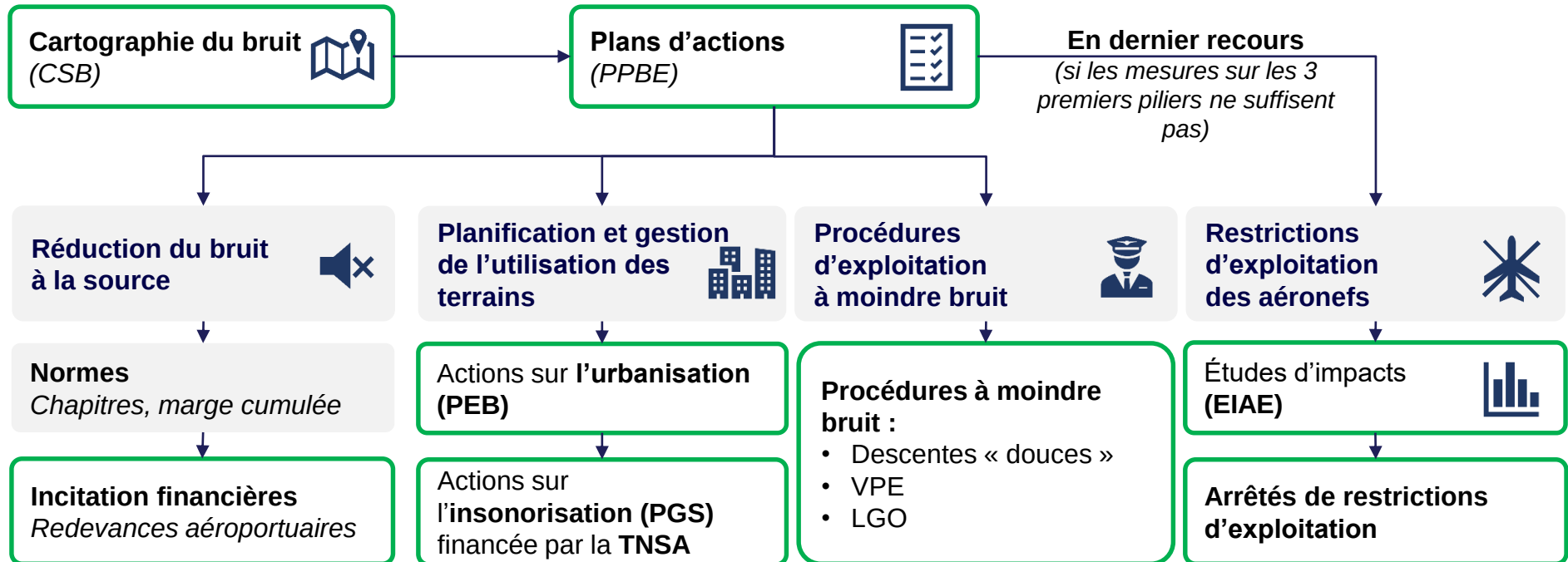


# PPBE et EIAE, tous deux fondés sur le principe d'approche équilibrée, sont fortement liés entre eux.



# Déclinaison des actions selon l'approche équilibrée

La mise en œuvre des outils selon l'approche équilibrée implique une concertation à chaque étape :



   Action incluant de la concertation

CSB : Cartographie stratégique du bruit

PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PGS : Plan de Gêne Sonore

TNSA : Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes

LGO : Limites géographiques opérationnelles

VPE : Volumes de protection environnementales

EIAE : Étude d'impact selon l'approche équilibrée

## 4 . Conclusion